

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 24

Procurations : 8

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 09 AVRIL 2019

N° 2019/2/20

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la Présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le deux avril 2019.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERNARD-REYMOND Jean, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DE SANTINI Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Alain, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

Procurations :

Monsieur Jean-Pierre BONNET donne procuration à Monsieur Joël BONNAFFOUX.
Madame Béatrice BOURGADE donne procuration à Monsieur Francis CESTER.
Monsieur Jean-Philippe BREARD donne procuration à Madame Mylène SEIMANDO.
Monsieur Alain DUBOS donne procuration à Monsieur Alain DE SANTINI.
Monsieur Joseph FAURE donne procuration à Monsieur Jean-Marc AUROUZE.
Monsieur Patrick PERNIN donne procuration à Monsieur Marc BEYNET
Monsieur Michel RAMBAUD donne procuration à Monsieur Dominique BONJOUR.
Madame Magali VANDENABEELE donne procuration à Madame Rose-Marie JOUSSELME.

Absents excusés :

Mesdames Béatrice BOURGADE, Magali VANDENABEELE.
Messieurs Jean-Pierre BONNET, Jean-Philippe BREARD, Alain DUBOS, Joseph FAURE, Gilbert LEYDET, Patrick PERNIN et Michel RAMBAUD.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Taux d'imposition 2019

Au regard des résultats budgétaires de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, Monsieur le président propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 et de conserver les taux appliqués en 2018 :

Libellés	Bases d'imposition <i>Année 2018</i>	Bases d'imposition prévisionnelles <i>Année 2019</i>	Taux appliqués par décision du conseil communautaire <i>Année 2018</i>	Taux appliqués par décision du conseil communautaire <i>Année 2019</i>	Produits perçus par la CCSPVA en 2018	Produits résultant de la décision de l'assemblée délibérante (<i>Prévisionnels 2019</i>)
Taxe d'habitation	7 983 779 €	8 272 000 €	3,18%	3,18%	251 465 €	263 050 €
Foncier bâti	8 888 401 €	9 145 000 €	4,48%	4,48%	394 403 €	409 696 €
Foncier non bâti	181 050 €	185 300 €	21,22%	21,22%	38 031 €	39 321 €
Total	17 053 230 €	17 602 300 €	-	-	683 899 €	712 067 €

Concernant la CFE, il est proposé de retenir le taux moyen pondéré de 27,60% conformément à la délibération n°2018-3-12 du 10 avril 2018 qui fixe la durée de convergence des taux de CFE des communes membres à 8 ans à compter du passage en FPU, soit 2018 :

Libellés	Bases d'imposition <i>Année 2018</i>	Bases d'imposition prévisionnelles <i>Année 2019</i>	Taux appliqués par décision du conseil communautaire <i>Année 2019</i>	Produits perçus par la CCSPVA en 2018	Produits résultant de la décision de l'assemblée délibérante (<i>Prévisionnels 2019</i>)
CFE (*)	3 953 133 €	4 113 000 €	27,60%	1 090 752 €	1 135 340 €
Total des 4 Taxes	21 006 363 €	21 715 300 €		1 774 651 €	1 847 407 €

(*) Cotisation foncière des entreprises

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 avril 2019
Et de la publication, le 15 avril 2019
Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

